

Alain Berset fâche les pharmaciens en envisageant d'autoriser l'achat de médicaments à l'étranger

REMÈDES À PRIX CASSÉS

« CHRISTIANE IMSAND

Médicaments » Et si le tourisme d'achat ne se limitait pas à l'acquisition de viande et de produits laitiers? Il y a beaucoup d'autres produits qui sont meilleur marché une fois passé la frontière. C'est le cas des médicaments et en particulier des génériques qui sont deux fois plus chers en Suisse qu'à l'étranger. Cela explique pourquoi l'idée d'un remboursement par l'assurance de base des médicaments achetés à l'étranger gagne du terrain. «Le Conseil fédéral présentera un rapport au parlement dans lequel il pourrait proposer une adaptation de la LAMal dans ce sens», confirme l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

En dépit de cette ouverture, le Conseil des Etats a rejeté hier par 25 voix contre 16 une motion du PDC obwaldien Erich Ettlin qui demande précisément le remboursement des prestations médicales acquises à l'étranger lorsque celles-ci ont fait l'objet d'une prescription et sont moins chères qu'en Suisse. La majorité n'a pas voulu entraver la marge de manœuvre d'Alain Berset, qui a indiqué qu'il allait examiner la possibilité de distinguer les produits dont l'acquisition à l'étranger serait autorisée et remboursée par les caisses-maladie et ceux pour lesquels cela serait impossible.

Forte résistance

Le ministre de la Santé va se heurter à une forte résistance. Les pharmaciens suisses qui sont contraints de respecter des prix imposés s'étranglent d'indignation. «Nous n'allons pas nous laisser faire», s'exclame Marcel Mesnil, secrétaire général de Pharmasuisse.

La réaction de la conseillère nationale Isabelle Moret (plr, VD), qui est par ailleurs présidente de la fédération des hôpitaux H+, n'est pas plus tendre.



En Allemagne, ce médicament très courant est bien moins cher qu'en Suisse. Keystone-archives

«Mais quel aveu de faiblesse!» s'exclame-t-elle. «Le Conseil fédéral a-t-il oublié que le prix des médicaments est de sa compétence?»



«Quel aveu de faiblesse! Le prix des médicaments est de la compétence du Conseil fédéral!»

Isabelle Moret

De son côté, la conseillère nationale Rebecca Ruiz (ps, VD), présidente du Service aux patients de Suisse occidentale, se montre réservée. «Sur le principe, je suis ouverte à des achats à l'étranger, car le coût des médicaments peut être très élevé pour les assurés qui doivent assumer une quote-part, mais il faut veiller à ce que la sécurité des patients soit garantie. Le conseil du pharmacien est précieux pour éviter les mauvaises interactions ou la surmédication. J'attends de voir comment le Conseil fédéral entend sécuriser le système.»

M. Prix favorable

Aux yeux du surveillant des prix Stefan Meierhans, il suffirait que le médicament soit prescrit par un médecin suisse et qu'il figure sur la liste des spécialités prises en charge par l'assurance de base pour que les assurés soient autorisés à l'acheter à l'étranger. «Il

ne s'agit pas de remplir des bus pour aller faire des achats en Allemagne ou en France voisine, explique-t-il. Le but serait d'exercer une pression sur la tarification en Suisse et de ne pas pénaliser les gens qui veulent économiser en faveur de la caisse-maladie.»

La possibilité de se procurer à l'étranger des médicaments ainsi que des appareils et des moyens médicaux (prothèses, bandages, etc.) est l'une des 38 mesures présentées cet automne par un groupe d'experts dont fait partie M. Prix. Pour la fédération des assureurs Santésuisse, c'est une piste à creuser. Elle invoque l'exemple des médicaments contre l'hépatite C.

«Tandis qu'une thérapie standard coûte 48 000 francs en Suisse, les mêmes médicaments obtenus à l'étranger reviennent à 1 500 francs», écrit Santésuisse. Renseignements pris, ce montant se réfère à des génériques vendus en Inde. C'est un exemple extrême destiné à frapper les esprits.

Principe de territorialité

Actuellement, le principe de territorialité fait foi. Seules les prestations fournies en Suisse sont prises en charge par l'assurance obligatoire. La LAMal autorise cependant des projets pilotes qui permettent aux assurés des cantons frontaliers de se faire soigner auprès de prestataires de soins sélectionnés dans les pays voisins. Les deux Bâles collaborent ainsi avec le district allemand de Lörrach. «Le parlement a adopté une révision de la loi qui permettra de façon illimitée de tels accords dès 2018», précise l'OFSP.

Selon la caisse-maladie Helvana, l'offre reste à ce jour très marginale. «L'avantage est surtout pratique pour des personnes vivant dans une région frontalière», note son porte-parole Martial Messeiller. «Le lieu de consultation peut être proche du lieu de résidence et du lieu de travail.» »

TROIS QUESTIONS À MARCEL MESNIL



MARCEL MESNIL
Secrétaire général de Pharmasuisse

Pourquoi les assurés n'achèteraient-ils pas leurs médicaments à l'étranger?

Les pharmaciens suisses n'ont pas le droit d'importer des médicaments. Il serait inadmissible que le gouvernement envoie leurs clients à l'étranger, alors qu'eux-mêmes sont contraints d'appliquer des prix imposés pour la vente des médicaments remboursés par l'assurance obligatoire (AOS). Les pharmaciens suivent d'ailleurs une formation postgrade de deux ans pour être autorisés à facturer à la charge de l'AOS. Ils doivent aussi engager du personnel aux conditions suisses. Leurs charges sont donc bien supérieures à celles des pharmaciens étrangers.

Quelles seraient les conséquences d'une libéralisation?

Elle serait destructrice pour les pharmacies. Nous y verrions une véritable trahison des autorités à l'encontre des PME suisses. Mais les assurés ne seraient pas mieux lotis pour autant.

C'est leur sécurité qui serait en jeu. Si l'on renonçait à toute réglementation suisse des médicaments, nous serions peut-être plus concurrentiels, mais ce serait la porte ouverte aux falsifications, au reconditionnement de médicaments périmés et au développement du marché noir. Nous nous battons avec la dernière énergie. Il n'y a pas de compromis possible.

Que faire d'autre pour s'attaquer au prix des médicaments?

Il serait plus judicieux de soutenir les cercles de qualité en les rémunérant correctement. Ces cercles qui réunissent des médecins et des pharmaciens se mettent d'accord sur le meilleur médicament à prescrire d'un point de vue qualité-prix. Les cercles de qualité fribourgeois sont particulièrement efficaces. Ils permettent d'économiser jusqu'à 50 000 francs par an et par médecin. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CIM

COMMENTAIRE

Gare aux attentes démesurées

Toute idée est bonne à prendre pour freiner la hausse des coûts de la santé. Pourtant, il est difficile de croire que l'achat de médicaments à l'étranger soit une solution d'avenir. Si elle devait se généraliser, cette mesure mettrait sens dessus dessous notre système de santé, qui se caractérise par une hyper-réglementation.

Le prix des médicaments remboursés par l'assurance-maladie de base est fixé par l'Etat. Les pharmaciens suisses sont contraints de le respecter. Il est donc normal qu'ils soient révoltés par l'idée d'autoriser les assurés suisses à faire leurs emplettes dans les pharmacies de pays voisins.

Si cette mesure devait être retenue, elle serait sans doute appliquée au compte-gouttes et ne concernerait que quelques médicaments spécifiques. Ce n'est pas ça qui va réduire les juteux

profits de l'industrie pharmaceutique en Suisse.

Par contre, Alain Berset va continuer à mettre cette dernière sous pression lors du réexamen périodique du prix des médicaments. Il promet par ailleurs de tenter de concrétiser les mesures de maîtrise des coûts présentées récemment par un groupe d'experts. La levée du principe de territorialité en fait partie, mais il y a 37 autres mesures comme le plafonnement du volume des prestations, le financement uniforme de l'ambulatoire et du stationnaire, ou encore la possibilité de déroger à la LAMal dans le cadre de projets pilotes, qui semblent plus prometteuses.

C'est un travail de Sisyphe, mais il n'y a qu'une seule voie qui soit interdite: la résignation.

CHRISTIANE IMSAND